



PPL Rist les amendements soutenus par la profession rayés d'un trait de plume !

C'est avec un mélange de stupéfaction et d'amertume que nous avons découvert, à l'ouverture de l'examen du projet parlementaire de Loi N°362 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, la suppression pure et simple des amendements soutenus par la profession IADE

Ces amendements ont été jugés irrecevables au nom de l'article 40 de la constitution (risque d'aggravation de la charge financière) alors même que ces types d'amendements avaient été débattus sans problème sous la précédente législature ! Alors que le niveau de rémunération actuel des IADE et IPA est semblable dans la FPH, de quels effets de bord nous parle-t-on ? Cette irrecevabilité fallacieuse n'est-elle pas simplement le fait du prince ?

Depuis la nomination du Ministre Braun, les démarches qui avaient été impulsées par son prédécesseur sont au point mort. Les engagements étaient pourtant clairs et les travaux bien engagés ! Non, il n'y a pas actuellement de contacts rapprochés et/ou nourris entre les représentants IADE et le ministère de la santé depuis la fin de la mission IGAS/IGESR de concertation sur la pratique avancée infirmière.

Pourquoi le rapport de cette mission, finalisé depuis août 2022, n'est toujours pas publié ?

Les conclusions de cette mission seraient-elles favorables à une valence spécifique des IADE au sein des auxiliaires médicaux en pratique avancée ?!

Nous estimons que sa publication pourrait certainement contribuer amplement aux débats sur la PPL Rist car il devait explorer les sujets mêmes que la représentation nationale a à traiter.

Nous exhortons encore une fois le ministre à publier ce rapport !

Le SNIA tient à remercier l'ensemble des députés et sénateurs de tous bords politiques qui œuvrent à la reconnaissance de la profession infirmière-anesthésiste.

Le combat parlementaire continue.

Le conseil syndical du SNIA
Paris, le 11 janvier 2023